

DÉPARTEMENT  
DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT  
ET CANTON  
DE RETHEL

COMMUNE  
DE  
COUCY

## Séance du 13 Mai 2011

**Présidence** : David POTIER, Maire

**Présents** : Thérèse RIVA, Francine CONNOT, Gilles MAILLARD, Daniel LAMBERT, Emmanuel SIMON, Denis FOSSIER et Laurence COULMY

**Absents excusés** : Andrée LARCHER, Nadine DELSUC

**Secrétaire de séance** : Gilles MAILLARD

La séance débute à 19H00 par la lecture et l'approbation du compte rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal

### **TRAVAUX SECTEUR MAIRIE**

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal la dernière version du projet des travaux du secteur de la Mairie.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal apporte quelques modifications sur le projet en intégrant, notamment, la pose de pavés devant les portes de garage.

Le conseil municipal décide de lancer la consultation auprès des entreprises et charge le maire de signer tous les documents relatifs à cette mise en consultation après actualisation de l'étude.

Vote à l'unanimité

### **RENOUVELLEMENT CONTRAT ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

Le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de l'agent actuellement en place pour une durée de 6 mois.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent le renouvellement du contrat.

Vote à l'unanimité

### **REQUALIFICATION DES CHEMINS RURAUX EN VOIRIE COMMUNALE**

Le Maire expose qu'il est nécessaire de modifier la délibération prise le 31 janvier dernier afin d'ajouter les longueurs des voies relatives et d'intégrer la rue des Villas :

Considérant l'article L 161-1 du Code rural ;

Considérant l'article 9 de la loi du 20 juillet 2005 relative à la concession d'aménagement ;

Considérant l'article L 141-3 du Code de la voirie routière ;

Les chemins ruraux ci-dessous désignés sont reclassés en voie communale :

- Le Chemin de la Fosse des Chemins de l'entrée route de Rethel au croisement de la ruelle des Vergers pour une longueur de 135 m
- Le Chemin Rural N° 4 de l'entrée route de Rethel à la limite de propriété parcelle cadastrée B1 n°11 pour une longueur de 260 m
- La Ruelle Prudhomme et la rue du Four pour une longueur totale de 400 m
- La Rue des Coutures jusqu'à la limite de propriété cadastrée D1 n°37 pour une longueur de 200 m
- La Rue des Villas pour une longueur de 260 m

- Vote à l'unanimité

## **ETAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER D'ASSAINISSEMENT**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion de travail est organisée le 18 mai 2011 entre les municipalités de Coucy, Lucquy, Novy-Chevrières et Amagne afin de faire un point d'échanges sur les perspectives de la mise en place d'un assainissement collectif sur ces communes

Pour faire suite à la précédente réunion de Conseil Municipal, chacun des membres présents donne une estimation du coût acceptable par foyer et par an pour bénéficier d'un assainissement collectif sur la commune de Coucy. Le Maire rappelle que ce coût acceptable permettra de définir le budget maximum qu'il sera possible de dégager pour d'éventuels travaux de mise en place de l'assainissement collectif sur la commune. La méthode de travail pour estimer le budget global est précisée : Le coût acceptable par foyer est consolidé. Cette somme est modélisée sur une période de 20 ans et 30 ans. A l'apport des ménages est intégré un taux de subventionnement potentiel. Le montant obtenu correspondra au budget global maximum (en intégrant les intérêts de remboursement d'un emprunt).

Si le budget dégagé est supérieur au montant des travaux nécessaires pour bénéficier de l'assainissement collectif, le projet pourrait être réalisé. Si ce n'est pas le cas, il faudra se tourner vers un assainissement individuel.

Après en avoir discuté, les personnes présentes fixent un coût moyen acceptable par foyer de 362 € par an.

Le Maire indique que cette consultation est ouverte à tous et que chaque habitant de la commune peut se prononcer sur ce qu'il juge être le coût acceptable le plus juste.

Vote à l'unanimité

## **DECORATIONS DE NOEL**

Afin de mettre en valeur le secteur de la mairie pendant les fêtes de fin d'année, des décorations lumineuses extérieures ont été sélectionnées lors d'une commission de travail. Le Maire propose aux membres du Conseil de sélectionner les décorations retenues par la commission.

Après en avoir discuté, les membres du Conseil Municipal décident :

- D'acheter les décorations de Noël pour un montant maximum de 2000 €
- Chargent le Maire de signer tous les documents relatifs à ces achats.

Vote : 7 pour -1 abstention

## **REFECTION TOITURE MAIRIE**

Le Maire expose aux Conseillers qu'il est nécessaire remettre en état la toiture de la Mairie. Deux entreprises de Coucy ont répondu à l'offre et fourni des devis.

Après avoir étudié les deux devis présentés, le Conseil Municipal accepte le devis de la Rethéloise de Nettoyage pour un montant HT de 2 500.00 € et charge Gilles Maillard de demander les précisions nécessaires avant de signer l'acceptation du devis.

Vote à l'unanimité

## **RACCORDEMENT EDF ET FRANCE TELECOM DU BATIMENT COMMUNAL**

Le Maire expose au Conseil qu'il est maintenant nécessaire de terminer l'enfouissement des lignes électrique et téléphonique pour le raccordement au Bâtiment Communale de Coucy 2. Après en avoir discuté, les membres du Conseil acceptent les devis présentés par la SCEE pour un montant de 1 207.96 € TTC et par ERDF pour un montant de 1 785.92 € TTC

Vote à l'unanimité

## **DEMANDE SUBVENTION**

Le Maire expose aux membres du Conseil la demande de subvention présentée par l'association Coucy Loisirs. Il ajoute qu'à partir de cette année, chaque association qui perçoit une subvention de la mairie devra signer un contrat d'objectifs avec la municipalité. Cette procédure permettra d'améliorer la qualité des animations et de la communication.

Le Maire expose aux membres présents les différents points du Contrat d'objectif, les animations prévues et l'état du budget de l'association.

Le Conseil Municipal décide de renouveler le montant de la subvention de 2010 en 2011, soit 6 000.00 €.

Vote à l'unanimité

## **ACQUISITION DE JEUX POUR ENFANTS**

Le Maire rappelle les différentes demandes et attentes des jeunes de la commune qu'il avait réuni précédemment à la salle des fêtes de Coucy.

Suite à cette réunion, il est décidé de répondre favorablement à plusieurs des demandes :

- Pose de filets sur le terrain de Foot
- Acquisition d'un tourniquet : Les membres du Conseil chargent le maire d'acheter le manège pour un montant maximum de 1789 € HT.
- Pose d'une corde sur la balançoire de Coucy 1
- Pose de poignées sur le jeu de Coucy 2
- Création d'un Conseil Municipal pour les enfants (fin d'été 2011)

Il indique que d'autres propositions sont en cours d'étude.

Vote à l'unanimité

## **ACQUISITION D'OUTILLAGE**

Un point est fait concernant l'outillage nécessaire à la réalisation des petits travaux par les agents communaux.

Emmanuel SIMON indique qu'il a demandé des devis auprès d'entreprises du secteur pour l'acquisition d'outillage. Après en avoir discuté, les membres du Conseil :

- décident d'acheter une mallette d'intervention, deux disqueuses, une perceuse-visseuse, un burineur, du petit outillage de jardinier
- Fixent à 1500 € HT, le montant maximum des achats.

Vote à l'unanimité

### **ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE D'ASSURANCE**

Suite aux modifications des contrats d'assurances concernant les surfaces des écoles transférées à la Communauté de Communes, l'assurance AXA rembourse la quote-part école qui avait été réglée en début d'année.

Le Conseil Municipal accepte d'encaisser le cheque de 158.76 €.

Vote à l'unanimité

### **Questions diverses**

Le Maire informe les membres du Conseil du projet de regroupement des communautés de communes.

Emmanuel Simon propose de mener une réflexion sur les modalités de garde des enfants en cas de non circulation des bus scolaire.

La séance est levée à 21h00